Le designer graphique, corvéable à merci ?

FREE ADVICE

Concepts de charte graphique, de logo, de nouvelle identité, de site internet... Les designers graphiques sont souvent invités à proposer leurs projets pour répondre à des marchés publics ou concours. Et ce gratuitement, en priant pour que les esquisses plaisent et soient retenues. Dans la première partie de cet article, nous vous avions déjà exposé cette problématique et partagé une série d'organisations à même de vous encadrer en tant que designer.

Voici une série de bonnes pratiques qui s'appliquent tant au

designer qu'au commanditaire.

Je suis graphiste, que puis-je faire?

S'inspirer de toutes les ressources mentionnées dans l'article <u>"4 organisations pour les droits des designers graphiques"</u> afin de mieux connaître la déontologie qui prévaut dans votre métier. La thématique des droits d'auteur doit aussi retenir votre attention.

Si un appel d'offres ou un concours semble contrevenir aux bonnes pratiques en matière d'éthique, le mieux est de refuser d'y participer.

Je suis client, que puis-je faire?

Rien ne sert de demander à 20 graphistes différents de se pencher sur votre cas.

L'idéal est de présélectionner 2 ou 3 studios ou graphistes avec lesquels vous avez des affinités graphiques et conceptuelles.

Consulter les organismes de promotion du design tels que :

Wallonie

Design, WBDM, Job'In

Design, Maison du Design.

N'hésitez pas à les

rencontrer afin de vérifier

si leurs culture

d'entreprise correspond à

la vôtre.

Bien souvent, le client
n'est pas au courant de ces
règles d'éthique : dès lors
il est conseillé de
justifier votre refus en
l'accompagnant d'une
explication. Les
sites mentionnés dans <u>"4</u>
organisations pour les
droits des designers
graphiques" vous donneront
quelques ressources.

Si vous faites partie d'une association ou d'une union professionnelle, avertissez-la. Cette association pourra prendre contact avec le commanditaire afin, éventuellement, de revoir avec lui les tenants et aboutissants.

Si vous optez pour un appel
à projets, c'est-à-dire une
demande conjointe d'un
devis et d'une proposition
graphique, vous souhaiterez
visualiser une ébauche
graphique avant de prendre
une décision. Solution :
prévoir, dans le budget
global, un montant à
partager entre les
candidats non retenus.

La thématique des projets gratuits est passionnante et passionnée. Certains professionnels se transforment en véritables militants de la cause anti-projets gratuits. Mais la concurrence est rude et le métier se caractérise par une bonne dose d'individualisme. C'est souvent par manque de connaissances que des manquements à l'éthique se produisent. Dès lors, plutôt que de rester dans l'affrontement, il nous semble qu'il faut privilégier toute démarche allant dans le sens du dialogue. À force d'expliquer et de défendre la plusvalue du graphisme, les opérateurs tant publics que privés

finiront par mieux en comprendre les tenants et aboutissants. Après tout, c'est toute une culture graphique qui est ici en jeu.

Article de Madeleine Dembour Version blog de Souria Cheurfi

Article rédigé avec le soutien du Fonds européen de développement régional.





